



ÉCOLE ST-LOUIS DE TERREBONNE

Plan de lutte à la violence et à l'intimidation

Année scolaire 2021-2022

Direction responsable : Marie-France Belhumeur

Date d'approbation par le conseil d'établissement (Art. 75.1 LIP) :

Membres du comité lutte à l'intimidation :

Catherine Cousineau

Marie-France Belhumeur

Nom du coordonnateur du comité (Art. 96.22 LIP) :

Marie-France Belhumeur



ÉVOLUTION DE LA LUTTE À LA VIOLENCE ET À L'INTIMIDATION

1. Historique

Depuis quelques années déjà, la lutte à la violence et à l'intimidation est au cœur des préoccupations scolaires. Nous vous proposons donc un bref survol de l'évolution des différents travaux en lien avec cette démarche.

Hiver 2008 : Parution du guide « Contrer la violence dans notre établissement »

Automne 2011 : L'intimidation fait malheureusement les manchettes suites à différents événements malheureux

Hiver 2012 : Intégration de la lutte à l'intimidation et à la violence à notre convention de gestion

Printemps 2012 : Élaboration portrait des manifestations de violence

12 juin 2012 : Adoption de la loi 56 visant à prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école

Automne 2012 : Élaboration des différents moyens à prendre par l'école St-Louis

7 décembre 2012 : Retour de consultation sur les différents moyens à mettre en place

Hiver 2013 : Élaboration du plan de lutte à l'intimidation

27 mars 2013 : Approbation du premier plan de lutte à l'intimidation de l'école St-Louis

Depuis 2013 : Révision du plan de lutte à l'intimidation annuellement.

2. Définitions

Violence : Toute manifestation de force (de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle), exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

L'intimidation est une forme de violence.

(Référence : Loi no 56 : Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation)

ANALYSE DE LA SITUATION

(Point 1 de la loi n° 56)

Constats 2020-2021 :

Quelques gestes liés à de l'intimidation ont été colligés cette année. De plus, après analyse du Baromètre comportemental, nous pouvons observer de façon plus précise le nombre de gestes de violence (verbale et physique) qui ont été posés. Le nombre de gestes de violence est assez élevé, mais il est difficile de comparer avec l'an dernier, considérant que le Baromètre a commencé à être utilisé en janvier 2020 et que l'école a dû fermer à la mi-mars (pandémie). Nous pouvons remarquer que les situations conflictuelles avec gestes de violence sont présentes particulièrement lors des moments moins structurés (dîner et récréations). Un travail de prévention a été fait, en collaboration avec le PACE et les TES de l'école, auprès des plus jeunes (préscolaire à 3^e année) et des outils communs ont été mis en place afin de soutenir les intervenants dans leurs interventions quotidiennes (porte-clé des choix). Des activités de sensibilisation et de réflexion ont été réalisées avec les élèves de tous les niveaux à ce sujet. Nous souhaitons poursuivre le travail pour l'année scolaire 2021-2022 en ciblant particulièrement les moments de la journée les plus problématiques.

À la suite de l'analyse de la situation...

En fonction des recommandations de l'an passé, des interventions réalisées cette année et des observations des intervenants qui travaillent auprès des élèves, il nous semble important de poursuivre notre travail sur la prévention de l'intimidation, mais également de mettre l'accent sur la communication positive afin de réduire la violence verbale et physique à l'école. Dans la même lignée, nous poursuivrons l'apprentissage du vivre-ensemble par le développement de la bienveillance pour des relations interpersonnelles harmonieuses à l'école.

Notre planification annuelle tiendra compte de ce constat en ce sens où nous proposerons aux élèves des activités liées à la communication positive lors de situations conflictuelles, à la bienveillance, la gestion des émotions et à l'enseignement explicite de stratégies pour y arriver. Aussi, nous poursuivons notre démarche pour développer une plus grande cohérence dans nos interventions par le biais du programme de soutien au comportement positif. De plus, nous intensifierons notre enseignement de la démarche de résolution de conflits auprès de l'ensemble des élèves afin de donner des moyens concrets à ceux-ci pour y arriver. Enfin, des moyens liés davantage à l'organisation de l'école seront mis en place tels que la révision du mode d'organisation sur la cour lors des récréations, achat de matériel de jeu en quantité suffisante pour les jeux extérieurs, intervention des membres de la direction et autres intervenants afin de faire un rappel des règles à respecter sur la cour, etc. De plus, nous souhaitons impliquer davantage les élèves dans l'élaboration d'outils de sensibilisation qui seront présentés à l'ensemble des élèves de l'école. Nous souhaitons également continuer à mettre en place à des stratégies gagnantes afin de mieux encadrer certains élèves plus vulnérables lors de moments moins structurés.

MOYENS DE PRÉVENTION

(POINT 2 DE LA LOI N° 56)

MOYEN	PERSONNES CONCERNÉES	TÂCHE	QUAND?
1. PRÉSENTATION DU PLAN DE LUTTE AU PERSONNEL	DIRECTION ADJOINTE	EFFECTUER UN RETOUR SUR LE PLAN DE LUTTE AUPRÈS DES MEMBRES DU PERSONNEL	- AVRIL 2022 POUR LES ENSEIGNANTS - MAI 2022 POUR LE PERSONNEL DU SDG
2. PRÉSENTATION DU PLAN DE LUTTE AUX PARENTS	DIRECTION ADJOINTE	ÉLABORATION DE LA SYNTHÈSE DU PLAN DE LUTTE	- JUIN 2021
	SECRÉTAIRE		
10 ÉNONCER LES DÉFINITIONS DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION DANS LE CODE DE VIE	COMITÉ INFORMATIQUE	1- MISE EN LIGNE DU PLAN DE LUTTE À L'INTIMIDATION (SITE DE L'ÉCOLE ST-LOUIS) 2- LIEN VERS LE SITE « POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE » SUR LE SITE DE L'ÉCOLE	- SEPTEMBRE 2021 - EN LIGNE ACTUELLEMENT
	DIRECTION	DÉFINITIONS DANS LE CODE DE VIE DE L'ÉCOLE. LE CODE DE VIE EST PRÉSENT DANS L'AGENDA DE L'ÉLÈVE.	- LES DÉFINITIONS SONT PRÉSENTES DANS LE CARNET SCOLAIRE DES ÉLÈVES 2021-2022
11 SIGNATURE DE L'AFFICHE D'ENGAGEMENT À LA NON-VIOLENCE	COMITÉ INTIMIDATION	CONCOURS DE DESSINS SONDAGE AUPRÈS DES ÉLÈVES DE 4 ^E -5 ^E -6 ^E	- JANVIER 2022
	ENSEIGNANTS TITULAIRES	PRÉSENTATION DU CONCOURS DE DESSINS ET DU SONDAGE	- JANVIER 2022
12 AFFICHAGE DES DÉFINITIONS ET DES MOYENS DE DÉNONCIATION	COMITÉ INTIMIDATION	ÉLABORATION DES AFFICHES	- FÉVRIER 2022
	ENSEIGNANTS TITULAIRES	AFFICHAGE	- FÉVRIER 2022
13 PLANIFICATION D'ACTIVITÉS LIÉES À LA	COMITÉ INTIMIDATION/PACE/TES	- PLANIFICATION D'ACTIVITÉS QUI CIBLENT CHAQUE GROUPE D'ÂGE	- DÉCEMBRE 2021

COMMUNICATION
POSITIVE

- ENSEIGNEMENT EXPLICITE DE
STRATÉGIES EFFICACES POUR UNE
COMMUNICATION POSITIVE À L'ÉCOLE
ET SUR LA BIENVEILLANCE
MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE
PERMETTANT DE RÉALISER UN PORTRAIT
À JOUR DE LA SITUATION

- À VENIR
- À VENIR
À VENIR

COMITÉ INTIMIDATION ET
LES ÉLÈVES

PARTICIPATION DES ÉLÈVES DANS LA
PLANIFICATION ET LA MISE EN PLACE
DES ACTIVITÉS

DÉCEMBRE À JUIN

CHRONOLOGIE DES INTERVENTIONS LORS D'UNE SITUATION D'INTIMIDATION

ACTION	PERSONNES RESSOURCE	MOYEN UTILISÉ
<p>1- DÉNONCIATION (POINTS 3 ET 4 DE LA LOI N° 56)</p>	<p>MEMBRES DU PERSONNEL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - COURRIEL - BILLET PRÉVU À CET EFFET - RENCONTRE ET REMISE DU BILLET À TES LORSQU'ELLE EST DISPONIBLE
	<p>PARENTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - LIGNE TÉLÉPHONIQUE (450)492-3611 POSTE 2637 - AGENDA DE SON ENFANT
	<p>ÉLÈVES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - BOITES AUX LETTRES PRÉVUES À CET EFFET (REMISE D'UN BILLET) - RENCONTRE AVEC L'ENSEIGNANTE - LIGNE TÉLÉPHONIQUE (450)492-3611 POSTE 2637
<p>2- SUIVI À LA DÉNONCIATION (POINT 5 DE LA LOI N° 56)</p>	<p>ENSEIGNANTS TITULAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - S'ASSURER DE VÉRIFIER LA CHEMISE DE DÉNONCIATION À TOUS LES JOURS - ÊTRE À L'AFFÛT - VALIDER LA GRAVITÉ DE LA SITUATION - TRANSMETTRE LES INFORMATIONS À TES
	<p>TES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - INFORMER LA DIRECTION - RENCONTRER LA VICTIME ET/OU LE TÉMOIN - RENCONTRER L'ÉLÈVE FAUTIF - DRESSER LE PORTRAIT DE LA SITUATION - INSCRIRE L'ÉVÉNEMENT DANS L'APPLICATION VIOLENCE ET INTIMIDATION
<p>3- INTERVENTIONS AUPRÈS DE LA VICTIME ET DE L'AGRESSEUR (POINT 7 DE LA LOI N° 56)</p>	<p>MEMBRES DE LA DIRECTION ET/OU TES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - INTERVENTION AUPRÈS DE L'AGRESSEUR (ANNEXE 1) - COMMUNICATION AVEC LES PARENTS DE L'AGRESSEUR POUR EXPLIQUER LE PROTOCOLE D'INTERVENTION - ENVOI DE LA DOCUMENTATION PERTINENTE - RENCONTRE AVEC LA VICTIME (PROPOSITION DE SUPPORT) - COMMUNICATION AVEC LES PARENTS DE LA VICTIME
	<p>TES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ENCADREMENT DE L'ÉLÈVE EN SUSPENSION INTERNE

4- SUIVI
(POINT 9 DE LA LOI N° 56)

*COMITÉ DE LUTTE À L'INTIMIDATION TES	<ul style="list-style-type: none"> - CONSULTATION SUR LES CAS LITIGIEUX ET PARTICULIERS - RENCONTRES PLANIFIÉES AVEC LA VICTIME (ET/OU TÉMOIN) AFIN DE S'ASSURER DE L'ARRÊT DE LA SITUATION - RÉFÉRENCE DE LA VICTIME AUPRÈS DES RESSOURCES PERTINENTES (EX : GROUPE HABILITÉS SOCIALES, ACTIVITÉ GRANDS-PARENTS, CAMPFIANCE, ETC.) - SUIVI DES GESTES DE RÉPARATION EXIGÉS - COMPILATION DES DOCUMENTS DANS LE CARTABLE PRÉVU À CETTE FIN
MEMBRES DE LA DIRECTION	<ul style="list-style-type: none"> - RAPPORT SOMMAIRE AUPRÈS DU D.G. DE LA COMMISSION SCOLAIRE (APPLICATION VIOLENCE ET INTIMIDATION)

MOYENS RETENUS POUR ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DES DOSSIERS

(POINT 6 DE LA LOI N° 56)

	PERSONNES RESSOURCES	MOYENS UTILISÉS
1- CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS	TES	<ul style="list-style-type: none"> - CARTABLE DE COMPILATION DANS UNE ARMOIRE BARRÉE À CLÉ - ACCÈS LIMITÉ AUX INFORMATIONS DANS L'APPLICATION VIOLENCE ET INTIMIDATION CONCERNANT LES ACTES D'INTIMIDATION - DÉNONCIATION DANS UNE BOÎTE AUX LETTRES BARRÉE À CLÉ - BOÎTE VOCALE ET ADRESSE COURRIEL À ACCÈS LIMITÉ
2- SENSIBILISATION DU PERSONNEL	MEMBRES DE LA DIRECTION	<ul style="list-style-type: none"> - RAPPEL DE LA CONFIDENTIALITÉ EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - RENCONTRE DU PERSONNEL DU SDG

MOYENS RETENUS POUR PERMETTRE L'IMPLICATION DES PARENTS

ACTION	PERSONNES RESSOURCES	MOYENS
1- PRÉSENTATION DU PLAN DE LUTTE AUX PARENTS	DIRECTION ADJOINTE	- ÉLABORATION DE LA SYNTHÈSE DU PLAN DE LUTTE
		-
2- PUBLICITÉ	COMITÉ INFORMATIQUE	- MISE EN LIGNE DU PLAN DE LUTTE À L'INTIMIDATION RÉVISÉ (SITE DE L'ÉCOLE ST-LOUIS) - LIEN VERS LE SITE « POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE » SUR LE SITE DE L'ÉCOLE
	DIRECTION ADJOINTE	- RAPPEL DES MOYENS DE DÉNONCIATION DANS LE JOURNAL ÉCOLE DES PARENTS
3- DÉNONCIATION	PARENTS	- LIGNE TÉLÉPHONIQUE (450)492-3611 POSTE 2637 - AGENDA DE SON ENFANT
4- INTERVENTIONS AUPRÈS DE LA VICTIME ET DE L'AGRESSEUR	MEMBRES DE LA DIRECTION ET/OU TES	- COMMUNICATION AVEC LES PARENTS DE L'AGRESSEUR POUR EXPLIQUER LE PROTOCOLE D'INTERVENTION - ENVOI DE LA DOCUMENTATION PERTINENTE - COMMUNICATION AVEC LES PARENTS DE LA VICTIME

INTERVENTIONS DANS LES CAS D'INTIMIDATION

(POINT 8 DE LA LOI N° 56)

GESTES À POSER (GRADATION SELON ÂGE)

PERSONNES CONCERNÉES

1^{RE}
OFFENSE

- 1/2 JOURNÉE DE SUSPENSION INTERNE (COMMUNICATION ET RENCONTRE AVEC LES PARENTS ET LA DIRECTION)
- LETTRE D'EXCUSES À RÉDIGER (AVEC LE CONSENTEMENT DE LA VICTIME)
- FICHE DE RÉFLEXION À REMPLIR
- SIGNATURE D'UN CONTRAT DE NON-VIOLENCE
- ENVOI D'UN RAPPEL DU PROTOCOLE AUX PARENTS.
- TRAVAIL FOURNI PAR L'ENSEIGNANTE OU COLLIGÉ DANS UN CARTABLE POUR COMBLER LA PÉRIODE DE SUSPENSION
- ENTRÉE DE L'ÉVÉNEMENT DANS L'APPLICATION VIOLENCE ET INTIMIDATION (POUR COMPILATION)
- SUIVI AVEC LA T.E.S.

DIRECTION
ÉLÈVE
TES
PARENTS
ENSEIGNANTS

2^E
OFFENSE

- 1 JOURNÉE DE SUSPENSION EXTERNE (*MODIFIÉ*) (COMMUNICATION ET RENCONTRE AVEC LES PARENTS ET LA DIRECTION)
- FICHE DE RÉFLEXION À REMPLIR
- SIGNATURE D'UN CONTRAT DE NON-VIOLENCE
- TRAVAIL OU RECHERCHE À EFFECTUER EN LIEN AVEC LE GESTE POSÉ
- ENVOI D'UN RAPPEL DU PROTOCOLE AUX PARENTS.
- ENTRÉE DE L'ÉVÉNEMENT DANS L'APPLICATION VIOLENCE ET INTIMIDATION (POUR COMPILATION)
- SUIVI AVEC LA T.E.S.
- ENCADREMENT SUPPLÉMENTAIRE PAR LES INTERVENANTS LORS DES PÉRIODES NON-STRUCTURÉES
- RETOUR DE L'ÉLÈVE AVEC LES PARENTS AUPRÈS DE LA DIRECTION AU RETOUR À L'ÉCOLE

DIRECTION
ÉLÈVE
TES
PARENTS
ENSEIGNANTS

3^E
OFFENSE

- 3 JOURNÉES DE SUSPENSION EXTERNE (COMMUNICATION ET RENCONTRE AVEC LES PARENTS ET LA DIRECTION)
- TRAVAIL OU RECHERCHE À EFFECTUER EN LIEN AVEC LE GESTE POSÉ (À PRÉSENTER DEVANT LA CLASSE).
- SIGNATURE D'UN CONTRAT DE NON-VIOLENCE
- ENVOI D'UN RAPPEL DU PROTOCOLE AUX PARENTS.
- TRAVAIL COLLIGÉ DANS UN CARTABLE POUR COMBLER LES JOURNÉES DE SUSPENSION
- ENTRÉE DE L'ÉVÉNEMENT DANS L'APPLICATION VIOLENCE ET INTIMIDATION (POUR COMPILATION)
- SUIVI AVEC LA T.E.S.
- RETRAIT DES PÉRIODES NON-STRUCTURÉES POUR UN TEMPS DÉTERMINÉ
- RETOUR DE L'ÉLÈVE AVEC LES PARENTS AUPRÈS DE LA DIRECTION
- PRÉSENTATION DE L'ÉLÈVE AU COMITÉ MULTIDISCIPLINAIRE DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE ET/OU DEMANDE DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES (EX :POLICIERS, CLSC...)

DIRECTION
ÉLÈVE
TES
PARENTS
ENSEIGNANTS

**VEUILLEZ NOTER QUE CETTE GRADATION EST PRÉSENTÉE À TITRE INDICATIF. LA GRAVITÉ DE CERTAINS GESTES PEUT ENTRAÎNER UNE PROGRESSION ACCÉLÉRÉE DES INTERVENTIONS.

Je dénonce!

J'ai vécu de l'intimidation
par : _____

ou

J'ai été témoin d'une scène d'intimidation
entre : _____

Voici ce qui est arrivé : _____

Je m'appelle _____ et je suis en 1^{re} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e année.

Je dis «NON » à l'intimidation !

Je dénonce!

J'ai vécu de l'intimidation
par : _____

ou

J'ai été témoin d'une scène d'intimidation
entre : _____

Voici ce qui est arrivé : _____

Je m'appelle _____ et je suis en 1^{re} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e année.

Je dis «NON » à l'intimidation !